

Pierre-Yves LE BORGN'
Député des Français de l'étranger

Monsieur Emmanuel Macron
Ministre de l'Economie et de l'Industrie

Cologne, le 18 novembre 2015

Concerne : procédures contre les représentants du personnel de l'Office Européen des Brevets

Monsieur le Ministre,

Je souhaite vous alerter en urgence de la détérioration des relations sociales au sein de l'Office Européen des Brevets (OEB). Ces tous derniers jours, plusieurs agents de l'OEB, par ailleurs membres actifs de l'union syndicale de l'OEB (SUEPO) et représentants du personnel, ont fait l'objet de procédures lancées par l'unité interne d'investigation. Les témoignages qui m'ont été adressés depuis plusieurs sites de l'OEB font état d'interrogatoires d'une rare violence, qui laissent ces personnes dans un état de choc et de sidération extrêmement préjudiciable, constaté médicalement et conduisant à des arrêts de travail. Je reçois des messages poignants des personnes concernées, mais aussi de leurs familles traumatisées et de leurs collègues inquiets. Des retraités de l'OEB m'ont également saisi pour me dire leur peine et leur révolte. Je les partage. Cette situation est intolérable.

Depuis près de 3 ans, je n'ai eu de cesse de comprendre les ressorts du conflit social sans fin que traverse l'OEB, échangeant avec les personnels et la présidence de l'organisation. Je vous ai écrit à plusieurs reprises, de même qu'à vos prédécesseurs. Je n'ignore pas le défi que constitue la direction d'une organisation aussi importante par le nombre d'agents et les enjeux globaux de la propriété intellectuelle. Je ne peux en revanche en aucune manière accepter que l'intimidation et le management par la peur aient pris la place du dialogue social. L'immunité de juridiction d'une organisation internationale ne peut conduire à développer des politiques et pratiques que les tribunaux du travail sanctionneraient sans coup férir dans tout Etat membre du Conseil de l'Europe, au nom du respect de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte sociale européenne.

Le droit du travail ne peut s'arrêter aux portes de l'OEB. Il est de la responsabilité de chaque Etat membres de prendre la mesure de la crise de gouvernance qui a conduit l'organisation à

cette situation dont chacun comprendra qu'elle ne construit pas l'avenir. Un audit social doit être confié dans les meilleurs délais à une autorité indépendante reconnue et choisie par le Conseil d'administration de l'OEB. Il importe que le Conseil d'administration et donc les Etats membres exercent un contrôle attentif sur l'ensemble des politiques mises en place à l'OEB, y compris la politique sociale. J'attends de notre pays qu'il s'engage fermement. L'argument selon lequel la prudence s'imposerait parce qu'un compatriote présiderait aux destinées de l'OEB n'est pas pertinent. Plus de 1 000 Français travaillent sur les sites de l'OEB de ma circonscription. Je suis leur député, j'entends les défendre.

Je vous rencontrerai en compagnie d'autres collègues parlementaires la semaine prochaine. Il est grand temps pour la France d'agir aux côtés d'autres Etats membres, grands pourvoyeurs de brevets, et de le faire savoir. Trop de temps a été perdu dans des palabres inutiles depuis le début de ce conflit. Les timides réserves ou protestations parfois émises ne mènent à rien. C'est de changement radical dans certaines politiques de l'OEB et donc d'action résolue dont il doit être question. Une organisation internationale ne peut vivre sa vie à l'écart ou à l'encontre de ses Etats membres, à l'écart ou l'encontre des droits de ses agents. L'OEB mérite la plus grande et urgente attention de ceux qui l'ont créée. C'est une organisation formidable, qui doit être encouragée et préservée, et dont les personnels, aux talents et à l'engagement reconnus, doivent être respectés. Je sais dans cette perspective pouvoir compter sur votre écoute attentive.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Pierre-Yves Le Borgn